Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un piézomètre dans le cadre e "réseau de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines de la France" de la DCE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: BRGM Normandie

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Nolwenn Jallais

RCS / SIRET: 582 056 149 00120

Forme juridique: EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
27.d) Autres forages de plus de 100 m	IOTA rubrique 1.1.1.0.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un piézomètre sur le plateau du Neubourg d'une profondeur prévisionnelle de 120 mètres.

Ce piézomètre sera implanté dans la nappe de la Craie (masse d'eau de la Craie Altérée de l'Estuaire de la Seine, code : HG202). Il n'atteindra pas l'Albien, il n'est donc pas concerné par une ZRE.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Ce piézomètre sera inclus dans le "réseau de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines de la France" mis en place par la Direction de l'Eau du Ministère en charge de l'Environnement pour répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE).

L'objectif de ce piézomètre est d'acquérir des données piézométriques en vue de suivre l'évolution du niveau de la nappe de la craie ainsi que les tendances d'évolution des ressources en eau souterraine. Il doit permettre de traduire l'état quantitatif global de la ressource.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise du chantier de forage sera délimitée au démarrage du chantier et sera de l'ordre de 10 m² au maximum (occupation temporaire de chantier). L'emprise définitive du piézomètre sera de l'ordre de 3 m² au sol, comme préconisé dans la norme NFX10-999.

Équipement prévisionnel (les métrés indiqués ci-dessous pourront être ajustés suivant la profondeur de la nappe rencontrée) :

- Tubage PVC 105 - 110 mm visé ;
- Tube plein de +0,5 m à -99 m et de -119 à -120 m (le tubage dépassera du sol d'au moins 0,5 m) ;
- Tube crépiné de -99 m à -119m ;
- Bouchon de fond ;
- Massif filtrant (graviers de Loire roulés de calibre 2 - 4 mm) de -11 à -120 m ;
- Bouchon d'argile gonflante (type bentonite) de -10 à -11 m ;
- Cimentation à l'extrados du tube plein de 0 à -10 m ;
- Tube acier de protection cadenassé. Cette tête d'ouvrage assurera la continuité de l'étanchéité garantie par la cimentation annulaire avec la surface ;
- Dalle en béton de 1,5 m de coté (3 m²) autour du tubage, de 0,3 m de hauteur au dessus du sol et ancrée dans le sol à 0,2 m ;

Un soufflage puis un pompage de nettoyage du piézomètre sera réalisé pendant 4h ou jusqu'à obtention d'une eau claire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucun pompage n'est prévu. Ce piézomètre sera équipé d'une sonde de pression télétransmisse qui permettront de suivre les variations naturelles de la nappe. Le piézomètre sera fermé par un cadenas.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

IOTA rubrique 1.1.1.0. Récépissé de déclaration (transmise à la même date que ce formulaire à la DDTM27)
Code minier (déclaration des forages de plus de 10 m de profondeur)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tubage dépassant de 0,5 m du sol. Dalle béton de sécurité de 3 m² au sol comme préconisé dans la norme NFX10-999.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Situation : Château d'eau du Moulin du Temps sur la commune de Boscroumois

Référence cadastrale : section C, parcelle 503

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :
Commune de Boscroumois.

Coordonnées en Lambert 93 : X = 547 053 mètres et Y = 6 911 688 mètres

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Voir carte en annexe
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Voir carte en annexe
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun établissement industriel classé ICPE (et SEVESO), référencé pour ses éventuelles activités polluantes dans les bases de données BASIAS ou BASOL, n'est présent dans un périmètre de 500 m d'après Georisque.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La seule ZRE du secteur est la nappe de l'Albien or le piézomètre prévu n'atteindra pas cette nappe.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Il n'existe aucun site relevant des espaces naturels de gestion appartenant au réseau Européen Natura 2000 dans un périmètre de 5 km. Voir carte en annexe
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le piézomètre ne fera pas l'objet de prélèvement durant son exploitation. En phase travaux, aucun pompage d'essai n'est prévu. Il y aura uniquement un pompage de nettoyage à faible débit (4h maximum).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non car aucun prélèvement n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les cuttings de forage seront évacués dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non car aucun établissement industriel classé ICPE (et SEVESO), référencé pour ses éventuelles activités polluantes dans les bases de données BASIAS ou BASOL, n'est présent dans un périmètre de 500 m
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Non car le piézomètre se situera dans une zone d'aléa de retrait et gonflement des argiles faible et dans une zone très peu sensible au risque d'inondation par remontée de nappe, par débordement de cours d'eau et par ruissellement. La cavité la plus proche répertoriée se situe à 32 m de l'ouvrage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Non car une cimentation annulaire du tube sera réalisée et le tout surmonté d'une dalle béton pour éviter toute infiltration des eaux de surface vers les eaux souterraines.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Très peu et uniquement lors de l'amenée et du repli de la machine de forage en début et fin de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le bruit sera lié à la machine de forage. Le bruit généré par le chantier ne dépassera pas 75 dB.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Des vibrations très légères seront générées en lien avec le fonctionnement de la foreuse.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Foration à l'air mais lorsque le forage atteindra la nappe, de l'eau remontera avec les cuttings.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Effluents liés à la remontées des cuttings.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Ces déchets seront composés par les cuttings.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une cimentation annulaire du tube sera réalisée et le tout sera surmonté d'une dalle béton pour éviter toute infiltration des eaux de surfaces vers les eaux souterraines.

Concernant les rejets lors de la réalisation du forage, une bac de décantation des eaux de forage sera aménagé de façon temporaire. Les eaux y subiront une première décantation. Des filtres à pailles seront ensuite installés de manière à abattre la charge turbide rejetée. Le cheminement naturel au droit des parcelles enherbées permettra une décantation des eaux leur infiltration.

Tous les éléments potentiellement polluants seront placés sur rétention (groupes électrogènes, cuves, etc...). L'entrepreneur sera en mesure de neutraliser dans les meilleurs délais un épanchement des liquides de forages (fluides hydrauliques).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'aura pas d'impact sur l'environnement. Il ne se situe pas dans une zone de protection environnementale. Par ailleurs aucun pompage n'est prévu et le piézomètre n'atteindra pas une ZRE.

Il ne nécessite pas à notre sens d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe - Cartes des milieux naturels et des risques technologiques et naturels : annexe regroupant des cartes de positionnement de la parcelle retenue pour l'implantation du piézomètre et présentant les milieux naturels (ZNIEFF, forêts de protection, zones Natura 2000 et zones humides) et les risques naturels et technologiques (retrait et gonflement des argiles, inondations par remontée de nappe, par débordement de cours d'eau et par ruissellement, sites et sols pollués, anciens sites industriels et activités, cavités souterraines).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Mont-Saint-Aignan le, 24/07/2018

Signature

i-dessus